

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Hybrid Paytech World Inc.

Interdit à 9136-2574 Québec Inc., Anton Investments Inc., Bruce Donald Baillio, Massimo Barone, Louis Bélanger-Martin, Stéphane Boisvert, Antoine Clermont, Paolo Continelli, Francesco (Frank) Di Tomaso, Edwin Lun, Pierre McMaster, Franco Pacetti, Matteo Pasquale, Joseph Trombino et Variance Strategy LLC d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Hybrid Paytech World Inc., parce que celle-ci ne s'est pas conformée aux obligations prévues au Règlement 52-107 et que ces personnes sont des administrateurs, des dirigeants de l'émetteur ou d'autres personnes qui peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public.

L'interdiction est prononcée le 7 avril 2014 et demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou levée.

Décision n°: 2014-FIIC-0068

6.5.2 Révocations d'interdiction

Industries Raymor inc.

Révoque la décision 2009-FIIC-0173, prononcée le 17 juin 2009, adressée à Industries Raymor inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur parce qu'à la date ci-dessous l'émetteur n'est plus un émetteur assujetti en vertu de la législation en valeurs mobilières.

La révocation est prononcée le 8 avril 2014.

Décision n°: 2014-FIIC-0072